



LES MERCREDIS DU SKI ALPIN

Du 11 janvier au 15 mars 2023



Direction des Sports

L'usage du téléphone portable est interdit pendant le stage

Lieu de l'activité : Gresse en Vercors

Encadrement : Educateurs sportifs de la Ville de Grenoble

Public : 8 – 12 ans

Lieu de prise et de dépose :

Halle Clémenceau (40 boulevard Clémenceau)

Horaire de départ et de retour :

Accueil des enfants : 12h00 (départ du bus 12h30) et retour **17h45**

1. OBJECTIFS (découverte et initiation)

Permettre un apprentissage du ski alpin

Apprendre les techniques et les règles de conduites sur piste,

2. ORGANISATION

2.1 Matériel :

Les skis, bâtons, chaussures, casques et dossards sont fournis **obligatoirement** par La Ville de Grenoble.

Les essayages auront lieu les mercredis 30 novembre et 7 décembre 2022 de 12h00 à 17h30 au magasin des sports (parking de l'anneau de vitesse). **L'essayage est obligatoire pour valider l'inscription.**

2.2 Equipements pour la pratique du ski alpin :

Tenue spécifique de ski (pas de jean ni survêtement)

Masque de préférence ou lunette de soleil

Gants de ski ou moufles, **pas de gants en laine.**

Goûter pour l'après-midi, " **Je bouge, Je fais du sport, j'adapte mon alimentation**"

Gourde ou bouteille en plastique (pas de bouteille en verre)

Crème solaire adaptée au pratiquant.

2.3 Recommandations aux pratiquants :

Comme toute activité humaine, **le ski alpin** est une discipline comprenant des risques, aussi il est impératif que chaque participant (e) se conforme et respecte strictement les consignes données par le personnel encadrant pendant les séances de ski pour prévenir tout évènement imprévu, malheureux ou dommageable.

Lors de l'inscription ou de l'essayage, vous pourrez à votre demande, consulter tous les documents correspondants (cahier des charges spécifiques) aux règles d'encadrement, aux règles de sécurité, aux règles d'organisation des activités et autres pièces pratiques liées au ski alpin.

3. Remboursement et responsabilité :

En cas de renvoi d'un(e) participant(e) pour des raisons disciplinaires, il ne sera procédé à aucun remboursement.

La responsabilité de la Ville ne s'exercera pas en dehors des horaires de cette activité sportive.

Annulation

Possible jusqu'au **mercredi 4 janvier 2023**. Après ce délai, l'intégralité du module ski restera à votre charge.

1-Via mon espace personnel kiosque.

2-Par courrier déposé dans une Maison Des Habitants (avis de dépôt).

Renseignements

Plateforme Familles : 04 76 76 38 38 du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00.

Pour toute information complémentaire concernant votre enfant, vous pouvez nous en faire part à :

sport.activitesportive@grenoble.fr

En cas d'alerte orange : neige, verglas ou grand froid la séance sera annulée et les enfants ne seront pas pris en charge.